



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 février 2023, une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisations environnementales formulées par la société CATELLA LOGISTIC EUROPE pour l'exploitation de deux entrepôts de stockage de matières combustibles – Bâtiments A et B - à ROMORANTIN-LANTHENAY et VILLEFRANCHE-SUR-CHER, et les permis de construire associés, sera ouverte en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, du **7 mars 2023 à 9h00 au 6 avril 2023 inclus à 12h00**.

Les dossiers, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront :

– déposés en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

- disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr), espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ces dossiers sera également accessible au public en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER.

Monsieur Martin LEDDET, Conseil environnement, santé, sécurité, formateur agréé Région Centre en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY,
- le lundi 13 mars 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER,
- le mercredi 29 mars 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER,
- le jeudi 6 avril 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY (clôture de l'enquête).

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Christophe RAMOS, Directeur des opérations de la Société CATELLA Logistic Europe (tél : 01 56 79 79 79).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) espace "Publications"- "Enquêtes publiques".

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les demandes d'autorisations environnementales par arrêtés d'autorisation ou de refus. Quant aux permis de construire, il appartiendra aux maires de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER de se prononcer, par arrêté, sur l'accord ou le refus.